

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 AOÛT 2025 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL**

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 4 août 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier et M.Pierre Trudel formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M.Peter Venezia et M. Martin Tassé

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée ouverte; il est 20h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

250082

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
  - 5.1. *Avis de motion – Règlement 269-25 concernant les modalités de publication des avis publics*
  - 5.2. *Dépôt du projet de Règlement 269-25 concernant les modalités de publication des avis publics*
6. *Aménagement et Urbanisme*
  - 6.1. *Demande de dérogation mineure – 195 chemin des Pins Sud – correction résolution 250079*
7. *Loisirs et Culture*
  - 7.1. *Demande d'aide financière – Fondation Tremblant*
  - 7.2. *Autorisation d'achats de rideaux à la salle communautaire*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

**3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025**

250083

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

250084

**4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D’ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de juillet 2025 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d’administration, en vertu de l’article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
  - o les prélèvements no 7215 à 7318 totalisant la somme de 153 569.58\$
  - o aucun chèque
- ainsi que les listes des comptes à payer totalisant 115 482.91\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l’article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

**5.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 269-25 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Mme Marie-Josée Lebel donne avis de motion à l’effet qu’à une prochaine séance le conseil procédera à l’adoption d’un règlement 268-25 concernant les modalités de publication des avis publics

**5.2. DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 269-25 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des membres du conseil et est disponible au public sur demande. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du projet de règlement, le directeur général résume le projet de règlement.

**6.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 195 CHEMIN DES PINS SUD – CORRECTION RÉSOLUTION 250079**

250085

ATTENDU QU’une erreur s’est glissée dans la résolution 250079 relativement à l’adresse civique inscrite;  
ATTENDU QUE le propriétaire du 195 chemin des Pins Sud dépose une demande de dérogation mineure dans le but d’implanter un bâtiment secondaire de type garage en cours avant, ce qui contrevient au règlement de zonage numéro 2002-02;  
ATTENDU QUE la propriété est bordée par la rivière Rouge et qu’une partie du terrain se trouve en zones inondables;  
ATTENDU QUE l’espace pour l’implantation de bâtiment secondaire est inexistant en cours latérale et arrière dû à la présence du système septique et de la zone inondable;  
ATTENDU QU’après étude du dossier, le comité consultatif d’urbanisme (CCU) recommande au Conseil d’accepter la demande de dérogation mineure pour l’implantation d’un bâtiment secondaire en cours avant à 12 m de la ligne avant.  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure tel que demandée;  
ET QUE cette résolution remplace et abroge la résolution 250079.

ADOPTÉE

**7.1. DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – FONDATION TREMBLANT**

250086

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a pour objectif, entre autres, d’organiser des activités pour les jeunes Brégeois;  
ATTENDU QUE le loisir est un instrument de la qualité de vie des personnes et des communautés;  
ATTENDU QUE la municipalité accueille sur son territoire certaines familles ayant des moyens financiers limités;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité est de pouvoir offrir à l'ensemble de ces jeunes, la possibilité de pouvoir participer à des activités;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel  
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE de présenter une demande d'aide financière à la Fondation Tremblant pour aider à l'organisation d'activités visant les jeunes Brégeois et de nommer la technicienne en loisirs, Mme Marisol Labelle, à titre de personne en charge pour la municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

**7.2. AUTORISATION D'ACHATS DE RIDEAUX À LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

250087

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité de Brébeuf exige que les rideaux de la scène dans la salle communautaire soient ignifuges;  
CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le traitement et/ou l'achat de rideaux de ce type;  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel  
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf autorise M.Pascal Caron à procéder à l'achat de nouveaux rideaux pour la scène de la salle communautaire respectant les normes de l'assureur, selon la soumission reçue de ProScène Dauphinois.

ADOPTÉE

**8. VARIA**

**9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

M. le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents :

- Festival d'été de Brébeuf (épluchette).

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h07 et se termine à 20h07.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée et aucune question ou commentaire n'est soulevée.

**11. LEVÉE**

250088

L'ordre du jour étant épuisé, M.André Ste-Marie propose la levée de la séance. Il est 20h07.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général

\_\_\_\_\_  
Greffière Trésorière